

Rapport annuel du directeur général des élections

2021-2022



31 octobre 2022

L'honorable Keith Bain
Président de l'Assemblée législative
1^{er} étage, Province House
C. P. 1617
Halifax (N.-É.)
B3J 2Y3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel d'Élections Nouvelle-Écosse, préparé conformément à la loi électorale (*Elections Act*), ch. 5, pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Je vous demande de bien vouloir présenter ce rapport à l'Assemblée législative lors de la prochaine séance.



Lindsay Rodenkirchen

Directrice générale adjointe des élections
Élections Nouvelle-Écosse

NOTRE VISION

Un organisme auquel l'ensemble de la population néo-écossaise se fie pour assurer l'organisation d'élections équitables et ouvertes à toutes et à tous.

NOTRE MISSION

Être au service de la démocratie en organisant les élections provinciales de façon impartiale et professionnelle.

NOTRE MANDAT

- Organiser les élections générales provinciales et les élections partielles.
- Garantir le respect du droit électoral dans la province, notamment en ce qui concerne le financement des partis politiques.
- Rassembler et tenir à jour les renseignements électoraux, notamment le Registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse.
- Se procurer des conseils et effectuer des études sur les processus électoraux.
- Organiser des programmes de sensibilisation aux questions électorales.

NOS VALEURS

- **Responsabilité** – Nous sommes toujours responsables de nos actions et de nos décisions ainsi que de leurs conséquences.
- **Collaboration** – Nous travaillons ensemble et comptons les uns sur les autres pour obtenir les meilleurs résultats qui soient.
- **Inclusion** – Nous écoutons tous les gens de la Nouvelle-Écosse et invitons tout le monde à participer au processus démocratique.
- **Intégrité** – En ce qui concerne l'exécution de notre mandat, nous sommes dignes de confiance, professionnels, justes, respectueux et objectifs.
- **Transparence** – Nous fournissons en temps voulu des informations exactes sur les processus électoraux et les activités des partis politiques.
- **Innovation** – Afin de servir les gens de la Nouvelle-Écosse du mieux possible, nous adoptons de nouvelles idées chaque fois que nous le pouvons.

Table des matières

Hommage au directeur général des élections	1
Message de la directrice générale adjointe des élections	3
Planification stratégique 2022-2026	5
Cadre législatif	6
Stratégie d'Élections Nouvelle-Écosse en matière de ressources humaines	7
Commission électorale	8
Prix Qualité-Service-Valeur	10
Frais de déplacement de la haute direction	12
Demandes au titre de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPOP)	13
Élections Nouvelle-Écosse États financiers	14
Organigramme d'Élections Nouvelle-Écosse	23



Hommage au directeur général des élections

Le mardi 31 mai 2022, Richard Temporale, directeur général des élections (DGE), a pris sa retraite après quatorze ans au service de la Nouvelle-Écosse.

M. Temporale a intégré le poste de directeur général d'Élections Nouvelle-Écosse en 2012, puis celui de directeur général adjoint des élections de 2008 à 2012. Il a alors dirigé de façon exemplaire Élections Nouvelle-Écosse pendant quatre élections provinciales, 17 élections partielles et cinq dépouillements judiciaires.

Le poste de directeur général est essentiel au bon déroulement du processus démocratique et à la gestion du processus électoral dans la province. Le professionnalisme et le dévouement de M. Temporale ont fait l'admiration du personnel d'ENE, et son professionnalisme constitue un exemple à suivre. Il a été, pendant son mandat de DGE, heureux d'obtenir les sages conseils des présidents et des membres de la Commission électorale. Il a également apprécié ses relations de travail avec les partis politiques enregistrés, les directeurs du scrutin, les fonctionnaires électoraux à travers le Canada ainsi que les agents indépendants de la Province de la Nouvelle-Écosse.

M. Temporale laisse ENE en position de force comme chef de file parmi les commissions électorales au Canada. Son départ à la retraite a coïncidé avec la publication du deuxième rapport sur la 41^e élection générale provinciale (EGP) ayant eu lieu le 17 août 2021, qui contient des recommandations relatives à la modification de la loi électorale (*Elections Act*).



*Richard Temporale,
directeur général des
élections de 2012 à 2022*

Crédit photo : kelly clark photography





Personnel d'Élections Nouvelle-Écosse en 2022

Crédit photo : kelly clark photography

Message de la directrice générale adjointe des élections

Pour ENE, l'exercice 2021-2022 a été une année de transition. Au cours du premier semestre, nous nous sommes concentrés sur le bon déroulement de la 41^e EGP, qui a eu lieu le 17 août 2021, et notamment sur les mesures liées à la pandémie pour assurer la sécurité du public. Nous avons, une fois l'élection terminée, effectué des activités de compte rendu, commencé le rapport électoral, dit au revoir à notre DGE et entamé un nouveau cycle de planification stratégique pour Élections Nouvelle-Écosse.

Alors que nous portons maintenant notre attention vers la préparation de la 42^e EGP, qui aura lieu le 15 juillet 2025, nous pouvons envisager la planification stratégique d'une nouvelle manière en raison de l'introduction, en Nouvelle-Écosse, de cycles électoraux à date fixe. Le 7 juillet 2022, ENE a publié un nouveau plan stratégique qui guidera notre organisation au cours des quatre prochaines années (2022-2026). Ce rapport annuel présente les cinq engagements que nous avons élaborés en collaboration avec le personnel et les intervenants. Le plan opérationnel, qui est en cours d'élaboration, comprendra les objectifs et les éléments mesurables qui seront présentés dans les prochains rapports annuels.

L'introduction du nouveau plan stratégique signale la fin du plan 2018-2023. En raison du bon déroulement en 2021 de la 41^e EGP, les objectifs mesurables contenus dans le plan stratégique 2018-2023 ont été réalisés. Bien que les objectifs en fonction desquels nous mesurons les progrès d'ENE vont changer, et ce en raison du nouveau plan opérationnel, ce rapport annuel présente bon nombre des éléments ayant fait l'objet d'un compte rendu dans les rapports précédents. Je suis heureuse de donner dans le présent rapport un aperçu du cadre législatif, des informations sur la stratégie d'ENE pour les ressources humaines, les lauréats du prix Qualité-Service-Valeur (QSV) de cette année, ainsi que des informations sur les activités de la Commission électorale. Nous continuerons également de rendre compte des frais de déplacement de la haute direction et des réponses aux demandes au titre de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPOP), et nous poursuivrons notre engagement en matière de transparence en publiant les états financiers annuels d'ENE, qui sont vérifiés par un tiers indépendant.

Je remercie le personnel d'ENE pour son dévouement et tout son travail au cours de l'année passée. Organiser une élection équitable et ouverte à toutes et à tous en pleine pandémie de COVID-19 n'a pas été une mince affaire. Je remercie donc vivement le personnel d'avoir été fidèle au mandat d'ENE et de s'être acquitté de ses fonctions avec un grand professionnalisme.

Lindsay Rodenkirchen

Directrice générale adjointe des élections

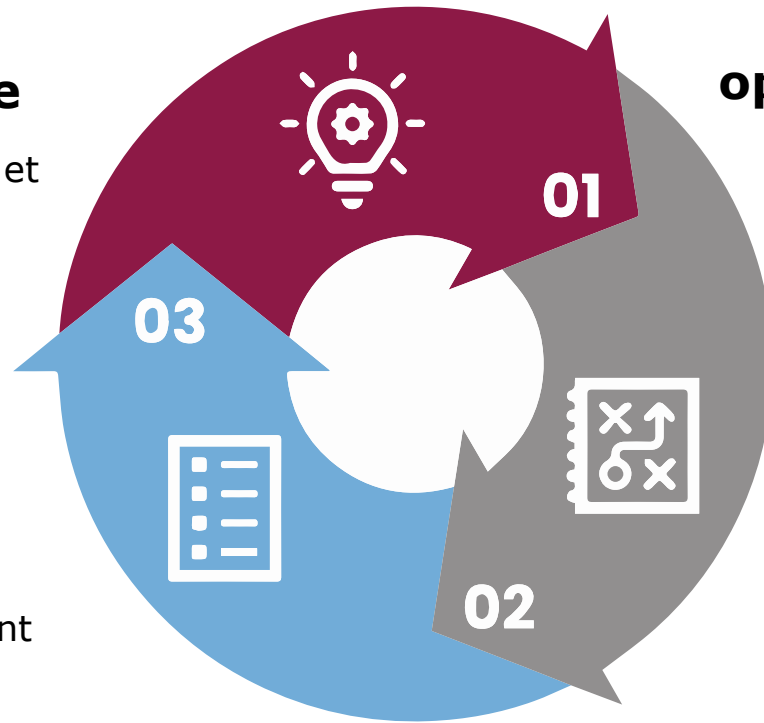
31 octobre 2021

Plan stratégique

Définit la vision et les objectifs de haut niveau de l'organisation.

Plans de projets

Détaillent les projets qui seront mis en œuvre.



Plan opérationnel

Définit les projets qui seront mis en œuvre pour réaliser les objectifs établis dans le plan stratégique, ainsi que les indicateurs de rendement clés.

Planification stratégique 2022-2026

Le plan stratégique 2022-2026 comprend cinq engagements axés sur l'amélioration des services électoraux, l'établissement de relations avec les parties prenantes et les partenaires ainsi que le soutien des fonctionnaires électoraux. Il présente ce que fera ENE pour continuer à moderniser le processus démocratique afin de permettre aux électeurs d'accéder aux services et de voter de la façon qui répond à leurs besoins.

ENE s'engage à offrir aux gens de la Nouvelle-Écosse les meilleures façons de participer au processus démocratique. Le présent plan stratégique constitue notre engagement en matière d'excellence relativement à la préparation et à la tenue d'élections dans lesquelles on peut avoir confiance. Le plan a été élaboré en fonction des avis du personnel d'ENE ainsi qu'à partir des commentaires des directeurs du scrutin et des parties prenantes, comme les partis politiques enregistrés et le public.

Les cinq engagements inscrits dans le plan stratégique d'ENE sont les suivants :

- Améliorer le processus électoral pour tous les gens de la Nouvelle-Écosse, et ce par l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accès.
- Établir des relations et des partenariats avec les parties prenantes.
- Être à l'avant-garde de la modernisation des services électoraux.
- Favoriser une culture d'équipe propice à la réussite du personnel.
- Aider les fonctionnaires électoraux à exceller lors de la prestation de services.

En prenant ces engagements, ENE fait preuve de proactivité pour remplir son mandat ainsi que réaliser sa mission et sa vision. Le plan stratégique trace la voie à venir, non seulement pour l'organisation, mais également pour le processus électoral.

Le changement apporté récemment dans la loi, c'est-à-dire la tenue d'élections à date fixe, permettra de planifier et d'établir les budgets de façon plus efficace, procurant ainsi la certitude nécessaire, non seulement à ENE, mais également aux personnes et aux organisations qui veulent participer au processus démocratique.

Dans le cadre du processus de planification stratégique, la structure actuelle de l'organisation fait l'objet d'une révision pour s'assurer que l'équipe puisse répondre aux besoins actuels et futurs d'ENE. L'objectif est d'avoir une équipe permettant d'utiliser les ressources dont nous disposons de la meilleure façon possible afin de remplir notre mandat. L'examen organisationnel pourra ainsi mener à une certaine restructuration afin d'établir une correspondance entre les ressources et les besoins opérationnels.

Nous serons heureux de rendre compte des progrès liés au plan stratégique au cours des quatre prochaines années, y compris les éléments mesurables que nous élaborerons dans le cadre de la planification opérationnelle.

Voir le plan stratégique 2022-2026 sur le site d'ENE (www.electionsnovascotia.ca).

Cadre législatif

Le 24 mai 2022, le directeur général des élections a publié le second volume du rapport faisant suite à la 41^e EGP tenue le 17 août 2021, qui comprend 20 recommandations relatives aux modifications à la loi électorale (*Elections Act*).

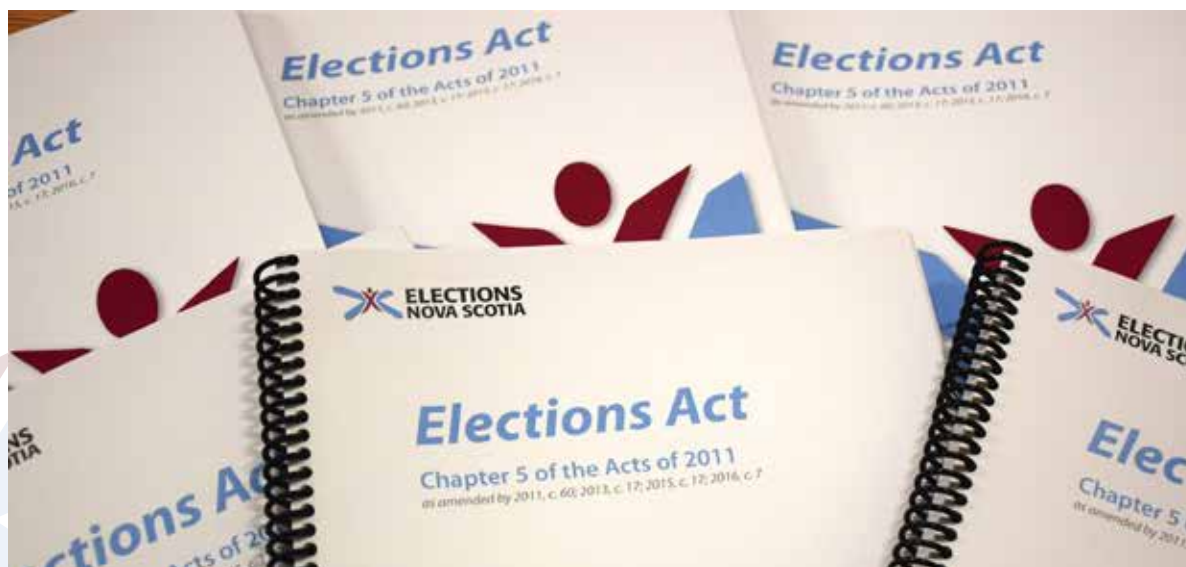
Ces recommandations ont été formulées à partir de l'examen effectué après l'élection ainsi qu'en tenant compte des commentaires reçus lors de la 41^e EGP.

Les 20 recommandations sont regroupées selon les six thèmes suivants :

- Indépendance
- Élections à date fixe
- Clarté
- Transparence
- Alignement
- Financement électoral

Voir les recommandations sur le site d'ENE (www.electionsnovascotia.ca), *volume II*, « *Report on the Conduct of the Election and Recommendations for Legislative Change* » (*rapport sur le déroulement de l'élection et recommandations relatives aux modifications législatives*), ainsi que dans le récapitulatif.

Afin d'être tout à fait prêt pour une EGP, ENE a besoin au minimum de 12 à 18 mois avant la délivrance du bref pour mettre à jour les procédures, les manuels et les modules de formation. ENE a donc recommandé que les recommandations liées à la modification de la loi soient déposées lors de la session de printemps 2023. Si cela est nécessaire, nous continuerons de rendre compte de l'état des recommandations, notamment dans les rapports annuels précédant la 42^e EGP, qui est prévue pour juillet 2025.



Stratégie d'Élections Nouvelle-Écosse en matière de ressources humaines

ENE a pris l'engagement de favoriser l'esprit d'équipe afin que les membres du personnel puissent bien faire leur travail. Pour mieux comprendre le niveau de satisfaction du personnel au travail, ENE participe au sondage semestriel de la Commission de la fonction publique (CFP) intitulé *Comment ça va au travail?* Ce sondage porte sur l'expérience des employés au travail, mesure l'engagement et la satisfaction des employés et suit l'évolution des choses au fil du temps. Le rapport fournit des informations importantes qui nous permettent, en tant qu'organisation, de mieux comprendre l'environnement de travail.

L'analyse, par ENE, des résultats du sondage *Comment ça va au travail* 2019, a permis de relever trois aspects stratégiques en dehors des tâches et des responsabilités du personnel d'ENE :

- Communication et collaboration
- Développement professionnel
- Reconnaissance des employés

Ces trois aspects, ainsi que les mesures correspondantes, sont devenus la pierre angulaire de la stratégie et du plan d'action (plan pour les RH) d'ENE en matière de ressources humaines. Le comité qui a été créé pour mettre en œuvre le plan en question se compose d'employés de divers services d'ENE; il constitue un élément clé de l'élaboration et de la mise en œuvre réussies du plan.

Diverses initiatives énoncées dans le plan comprennent une séance de formation de la CFP sur les compétences liées à la collaboration, la création d'un programme de dîners-causeries ainsi que la révision du manuel d'intégration des nouveaux employés d'ENE. Les autres initiatives comprennent la création de lignes directrices liées au perfectionnement professionnel, ainsi que la mise en œuvre d'un programme de reconnaissance des contributions individuelles des membres du personnel d'ENE et de leur ancienneté.

Le comité des RH suivra chacune de ces initiatives afin d'en évaluer le succès. Le comité des RH recommandera à la haute direction les révisions et améliorations des programmes qui sont jugées nécessaires et bénéfiques au succès de l'initiative et au personnel d'ENE. La direction d'ENE a l'intention de maintenir en place le comité des RH. Le prochain sondage *Comment ça va au travail*, qui est prévu pour novembre 2022, guidera les travaux futurs du comité des RH.



Commission électorale

Établie en vertu de la loi électorale (*Elections Act*). Les membres de la Commission électorale peuvent faire des recommandations et donner des conseils au DGE sur l'administration des élections, le régime de financement électoral, l'essai d'une procédure ou d'une technologie, ou des études liées aux élections.

La Commission électorale se compose d'un président, que nomme le gouverneur en conseil pour une durée de cinq ans, ainsi que de deux personnes nommées pour deux ans par les chefs de chaque parti enregistré ayant des députés à l'Assemblée législative.

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, les membres de la Commission électorale se sont réunis à sept reprises pour conseiller le DGE sur des questions actuelles et nouvelles ayant trait aux élections, c'est-à-dire le 22 avril 2021, le 27 mai 2021, le 7 octobre 2021, le 1^{er} décembre 2021, le 27 janvier 2022, le 3 février 2022 et le 10 mars 2022.

Le 6 avril 2021, Colin Fraser a été nommé représentant du Parti libéral pour un mandat de deux ans.

Le 24 novembre 2021, Maurice Smith a été nommé représentant du NPD pour un mandat de deux ans.

Le tableau ci-dessous indique la composition actuelle de la Commission électorale.

Membres de la Commission électorale

Président : Vince MacLean

Parti libéral de la Nouvelle-Écosse

Nouveau Parti démocratique de la Nouvelle-Écosse

Parti progressiste-conservateur de la Nouvelle-Écosse

Jane O'Neill

Jill Houlihan

George White

Colin Fraser

Maurice Smith

Stephen Taylor



Membres de la Commission électorale, de gauche à droite : George White, Maurice Smith, Vince MacLean (président), Colin Fraser, Stephen Taylor et Jane O'Neill (Jill Houlihan est absente)

Crédit photo : kelly clark photography



Prix Qualité-Service-Valeur

Le DGE récompense des personnes qui ont excellé en matière de qualité, de service ou de valeur relativement aux processus électoraux. Les personnes qui reçoivent le prix Qualité-Service-Valeur (QSV) sont nommées par le personnel d'ENE ou sur recommandation d'une partie prenante.

La dernière cérémonie de remise des prix QSV, qui a eu lieu le 25 mai 2022, a permis d'honorer le dévouement exceptionnel de 17 personnes ayant rempli le mandat d'ENE, qui est de tenir des élections équitables et ouvertes à toutes et à tous. Voici la liste des lauréats du prix QSV 2022 :

Miranda Cain, agente de liaison avec la communauté afro-néo-écossaise

Maureen Connors, agente de liaison électorale

Carrie Cottreau, agente de communication

Éric Cottreau, directeur du scrutin

Don Fraser, ancien membre de la Commission électorale

Adam Himmelman, analyste principal des programmes, ENE

Husam Kavar, travailleur électoral, soutien informatique

Charlotte Lafford, agente de liaison avec les Premières Nations

Lorne MacLeod, coordonnatrice du centre d'appels pour les directeurs du scrutin

Marnie MacLeod, coordonnatrice du centre d'appels pour les directeurs du scrutin

Paul McKnight, travailleur électoral, soutien à l'entrepôt

Andrew Merilees, agent de liaison avec les Premières Nations

Vicky O'Halloran, coordonnatrice du budget et de l'administration financière, ENE

Eileen Pelham, contrôleur des bulletins de vote par correspondance

Barbara Ross, agente de liaison électorale

Naomi Shelton, directrice des politiques et de la communication, ENE

Nadine Smillie, avocate en chef et avocate principale, ministère de la Justice



Lauréats du prix Qualité-Service-Valeur 2022

Première rangée, de gauche à droite : Carrie Cottreau, Vicky O'Halloran, Marnie MacLeod et Eileen Pelham

Deuxième rangée, de gauche à droite: Richard Temporale (DGE), Naomi Shelton, Adam Himmelman, Paul McKnight, Maureen Connors, Eric Cottreau, Husam Kawar et Lorne MacLeod

Crédit photo : Vicki Madziak, étudiante MAP



Frais de déplacement de la haute direction

ENE rend compte des frais de déplacement et des autres frais engagés par les cadres supérieurs d'ENE qui sont supérieurs à 200 \$.

Les déplacements sont effectués à des fins de perfectionnement professionnel ainsi que pour améliorer et maintenir les compétences du personnel chargé de l'organisation des élections en Nouvelle-Écosse. Les déplacements sont également nécessaires pour participer à des projets interprovinciaux avec d'autres organismes de gestion des élections, ainsi que pour observer des pratiques novatrices dans d'autres provinces et territoires du pays afin de veiller à la mise en œuvre des pratiques exemplaires liées au respect des principes démocratiques en Nouvelle-Écosse.

Le tableau suivant indique les frais de déplacement supérieurs à 200 \$ ayant fait l'objet d'une demande de remboursement de la part de la haute direction au cours de l'exercice 2021-2022.

Frais de la direction d'ENE du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Nom	Titre	Date du déplacement	Description	Total (\$)
Richard Temporale	DGE	Novembre 2021	Conférence des administrateurs d'élections du Canada	2 861
Lindsay Rodenkirchen	DGAE	Novembre 2021	Conférence des administrateurs d'élections du Canada	2 509

Demandes au titre de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPOP)

En tant qu'organisme du secteur public, ENE doit donner suite aux demandes d'informations faites au titre de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPOP). Par souci de responsabilisation et de transparence, ENE fait son possible pour répondre le plus rapidement possible.

La plupart des demandes d'informations, comme les demandes relatives à la loi électorale (*Elections Act*), aux données sur des élections antérieures ou aux rapports financiers sur les élections, sont traitées de façon informelle. La plupart des informations demandées sont faciles à trouver en ligne sur le site electionsnovascotia.ca ou figurent dans les rapports publiés par l'organisme. Certaines demandes sont plus vastes et nécessitent une réponse à l'aide du processus officiel.

Nous n'avons pas reçu de demande d'information au cours de l'exercice 2021-2022.



Élections Nouvelle-Écosse

États financiers

Le rapport annuel d'ENE comprend pour la troisième année consécutive (2021-2022) des états financiers vérifiés par un tiers indépendant. Le recours à un tiers indépendant permet de renforcer la responsabilité financière. L'intégration de tels états à notre processus annuel contribue à accroître la transparence quant à l'utilisation des fonds publics.

Rapport du vérificateur indépendant

À l'intention du président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse :

Avis

Nous avons vérifié les dépenses d'Élections Nouvelle-Écosse (l'« Organisme ») pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les notes et le résumé des principales conventions comptables, ainsi que d'autres informations explicatives.

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2022, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et à d'autres informations explicatives.

Fondement de notre avis

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités, en vertu de ces normes, sont présentées plus en détail dans la partie « Responsabilités des vérificateurs relatives à la vérification des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'Organisme, conformément aux exigences en matière d'éthique applicables à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités en matière d'éthique conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.

Paragraphe d'observation – Méthode de comptabilité

Nous attirons l'attention sur la Note 1, qui décrit la méthode de comptabilité. Le rapport financier vise à présenter aux électeurs les dépenses de l'Organisme. Il peut donc ne pas être adapté à d'autres fins. Notre opinion n'est pas assortie d'une réserve à cet égard.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations, qui comprennent le rapport annuel du directeur général des élections.

Notre opinion relative aux états financiers ne porte pas sur les autres informations, pour lesquelles nous ne pouvons formuler aucune conclusion avec assurance.

En ce qui a trait à la vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer si elles sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou les informations obtenues dans le cadre de la vérification, ou si elles semblent comporter des inexactitudes importantes. Nous avons obtenu le rapport annuel du directeur général des élections avant la date du rapport du vérificateur. Si nous concluons qu'il y a des inexactitudes importantes dans les autres informations obtenues avant la date du rapport du vérificateur, nous sommes tenus d'en rendre compte. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction en lien avec les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public, ainsi que des contrôles internes que la direction juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités et de divulguer, selon qu'il convient, les questions liées à la continuité de ses activités, ainsi que d'utiliser les règles comptables dudit Organisme, sauf si la direction a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider l'Organisme ou de cesser son activité.

Responsabilités des vérificateurs

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci soient imputables à de la fraude ou à des erreurs, ainsi qu'à publier un rapport présentant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé qui ne garantit pas cependant qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada détecte toujours une inexactitude importante lorsque celle-ci existe. Les inexactitudes peuvent découler de la fraude ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, elles peuvent raisonnablement exercer une influence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'une vérification effectuée selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et d'esprit critique tout au long du processus. De plus, nous :

- déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que ces inexactitudes découlent de la fraude ou d'erreurs, concevons et appliquons des procédures de vérification adaptées à ces risques, et obtenons des éléments probants qui sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude découlant de la fraude est plus élevé que pour une inexactitude découlant d'une erreur, car la fraude peut se faire par collusion, par falsification, par omission intentionnelle, par de fausses déclarations ou par le non-respect des contrôles internes;



- considérons les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin d'élaborer des procédures appropriées, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'Organisme;
- évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et la vraisemblance des estimations comptables ainsi que les informations connexes fournies par la direction;
- formons une conclusion sur le bien-fondé de l'utilisation, par la direction, des règles comptables de l'Organisme et, en fonction des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans le rapport des vérificateurs, sur les informations fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas suffisantes, modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments recueillis jusqu'à la date du rapport des vérificateurs. Des conditions ou des événements futurs peuvent cependant amener l'Organisme à cesser ses activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations, puis nous déterminons si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière fidèle;

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier de la vérification et les conclusions importantes, y compris les lacunes importantes du contrôle interne établies lors de la vérification.

Dartmouth, Nouvelle-Écosse
3 octobre 2022

MNP LLP

Comptables agréés

Rapport financier d'Élections Nouvelle-Écosse

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

1. Élections Nouvelle-Écosse. Résumé des dépenses pour 2021-2022 par catégorie (\$)

Exercice 2021-2022						
Poste de dépenses	Budget	Prévisions	Total des dépenses réelles	Écart par rapport au budget	Écart par rapport aux prévisions	
300021 - Administration	2 788 000 \$	2 788 000 \$	2 603 060 \$	184 940 \$	184 940 \$	Analyse de l'écart Économies salariales de 32 000 \$ en raison d'un poste vacant. Services professionnels et autres services de 133 000 \$ en raison de l'année électorale - dépenses relatives à certains projets reportées en raison de l'EGP.
300022 - Événement - Élection générale provinciale (EGP)	0	13 000 000 \$	12 635 429 \$	-12 635 429 \$*	364 571 \$	Estimation relative à l'embauche de personnel supérieure aux montants réels.
300437 - Prestation de services	751 000 \$	751 000 \$	349 284 \$	401 716 \$	401 716 \$	Année électorale - report des dépenses relatives à certains projets en raison de l'EGP. Projet de vote électronique reporté à 2022-2023. Dépenses de préparation aux élections inférieures aux prévisions en raison du calendrier du déclenchement des élections.
300443 - Financement public	739 000 \$	756 000 \$	755 506 \$	-16 506 \$	494 \$	S. O.
300497 - Recouvrements ORC	0	-58 000 \$	-51 771 \$	51 771 \$	-6 229 \$	S. O.
Total	4 278 000 \$	17 237 000 \$	16 291 509 \$	-12 013 509 \$	945 491 \$	

* Comprend le remboursement de frais de candidature d'environ 60 000 \$.

Comparaison avec 2020-2021 (\$)

Description du poste de dépenses	2020-21 Budget	Budget à ce jour	Dépenses réelles	Écart (déficit)	
Poste de dépenses - Ségrégation COVID-19	Budget	Prévisions	À ce jour	Écart par rapport au budget	Écart par rapport aux prévisions
300021 - Administration	2 594 000	2 594 000	2 577 948	16 052	16 052
300022 - Élection	-	175 000	168 271	-168 271	6 729
300437 - Prestation de services	3 044 000	3 044 000	2 198 400	845 600	845 600
300443 - Financement public	725 000	725 000	723 811	1 189	1 189
COVID-19 - Administration	-	-	4 897	-4 897	-4 897
COVID-19 - Prestation de services	-	800 000	656 935	-656 935	143 065
Total	6 363 000	7 338 000	6 330 262	32 738	1 007 738

2. Activités électorales

Comptabilisées en 2021-2022 pour l'élection générale provinciale tenue le 17 août 2021.

Description	
Remboursement des dépenses des candidats*	3 528 397 \$
Subventions liées à la vérification des dépenses des candidats	138 748
Subvention pour les logiciels des candidats	92
Vérification des partis enregistrés	7 150
Recrutement de directeurs du scrutin	8 901 404
Coût total de l'élection **	12 575 791 \$
Nombre d'électeurs inscrits sur la liste	767 618
Coût total par électeur	16,38 \$
Coût d'exploitation par électeur	11,52 \$

* Comprend les montants cumulés pour les remboursements des dépenses des candidats à effectuer en 2022-2023.

** Ce montant ne comprend pas les dépôts des frais de candidature retournés aux candidats à la soumission du rapport financier.

3. Les rapports annuels sur les partis enregistrés, y compris le renouvellement de l'enregistrement, les états financiers vérifiés, les rapports financiers d'ENE, y compris le rapport des contributions, doivent être présentés au plus tard le 30 avril 2022.

Nom du Parti	Date de dépôt
Parti libéral	30 avril
Parti progressiste-conservateur*	24 mai
Nouveau Parti démocratique	24 avril
Parti vert	4 mai
Parti Atlantica*	24 mai
Nova Scotians United Party	30 avril

* Date limite reportée au 24 mai 2022

4. Résumé des états financiers - Partis enregistrés

2021

	2021	2021	2021	2021	2021	2021
	Parti Atlantica	Parti vert	Parti libéral	NPD	Parti progressiste-conservateur	Nova Scotians United
Revenu						
Contributions	6 881	25 470	1 182 582	323 829	765 484	
Financement public d'ENE	2 900	19 742	281 013	144 274	267 028	
Transferts			(662 722)	(306 568)	(268 746)	
Autre	262	3 342	1 062 198	1 415 661	783 022	
	10 043	48 554	1 863 071	1 577 196	1 546 788	-
Dépenses	3 338	76 331	2 415 010	1 633 458	1 773 793	
Excédent (déficit)	6 705	(27 777)	(551 939)	(56 262)	(227 005)	-
Actif	7 185	24 332	517 611	590 566	673 637	4 019
Passif	2 089	9 383	237 720	151 364	240 667	4 019
Avoir net	5 096	14 949	279 891	439 202	432 970	
	7 185	24 332	517 611	590 566	673 637	4 019

* Les états financiers du Parti libéral ont été révisés.

Remarque : D'autres cabinets de comptables agréés ont vérifié ces soldes.

2020

	2020	2020	2020	2020	2020
	Parti Atlantica	Parti vert	Parti libéral*	NPD	Parti progressiste-conservateur
Revenu					
Contributions	7 916	11 949	874 834	346 885	479 849
Financement public d'ENE	2 382	19 545	278 202	120 070	251 801
Transferts			(465 026)	(266 372)	(116 583)
Autre	1 117		170 668	286 817	191 629
	11 415	31 494	858 678	487 400	806 696
Dépenses	4 570	22 129	674 370	378 319	718 089
Excédent (déficit)	6 845	9 365	184 308	109 081	88 607
Actif	5 954	51 078	1 085 819	644 991	916 160
Passif	7 563	8 352	253 989	149 527	256 185
Avoir net	(1 609)	42 726	831 830	495 464	659 975
	5 954	51 078	1 085 819	644 991	916 160

* Les états financiers du Parti libéral ont été révisés.

Remarque : D'autres cabinets de comptables agréés ont vérifié ces soldes.

5. Financement public annuel

Exercice	Parti vert	Parti libéral	NPD	Atlantica	PC	Total
2012-2013 *	15 155,90	176 409,73	293 422,74		159 176,13	644 164,50
2013-2014 *	15 428,70	239 083,06	298 704,34		168 337,47	721 553,57
2014-2015 *	5 722,42	308 361,66	181 050,88		177 531,14	672 666,10
2015-2016 *	5 757,70	310 262,78	182 167,10		178 625,66	676 813,24
2016-2017 *	5 828,26	314 065,02	184 399,54		180 814,70	685 107,52
2017-2018 *	16 525,64	318 057,38	186 743,60	2 281,51	230 507,13	754 115,26
2018-2019 *	18 927,02	269 411,18	146 794,60	2 776,04	243 845,16	681 754,00
2019-2020	19 227,46	273 687,56	147 458,88	2 820,10	247 715,72	690 909,71
2020-2021	19 650,28	279 706,14	150 701,62	2 882,12	252 163,16	705 103,32
2021-2022	19 772,68	281 448,37	155 120,32	2 900,06	275 915,92	735 157,35

* Non vérifié

6. Crédits d'impôt par année - 2010-2022*

Exercice	Crédit d'impôt pour contributions politiques (impôt sur le revenu des particuliers)
2010-2011 (non vérifié)	636 800 \$
2011-2012 (non vérifié)	695 700 \$
2012-2013 (non vérifié)	995 300 \$
2013-2014 (non vérifié)	1 501 900 \$
2014-2015 (non vérifié)	736 100 \$
2015-2016 (non vérifié)	764 800 \$
2016-2017 (non vérifié)	841 900 \$
2017-2018 (non vérifié)	1 131 600 \$
2018-2019 (non vérifié)	891 109 \$
2019-2020 (non vérifié)	807 881 \$
Estimations pour 2020-2021	1 034 000 \$
Estimations pour 2021-2022	1 374 000 \$

* Source : Ministère des Finances et Conseil du Trésor de la Nouvelle-Écosse

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

1. Méthode de comptabilité

Élections Nouvelle-Écosse a préparé ces états financiers pour assurer la transparence de ses dépenses, selon les normes comptables pour le secteur public et en utilisant la comptabilité de trésorerie pour toutes les dépenses, à l'exception de la paie, qui est inscrite comme charge à payer. Les états financiers peuvent ne convenir à aucune autre fin.

2. Dépenses par catégorie

Élections Nouvelle-Écosse exerce son jugement pour déterminer les activités devant être regroupées en catégories. La direction établit les catégories à partir des principaux groupes d'activités entreprises, c'est-à-dire l'administration, les élections partielles, la prestation de services et le financement des partis et des ACE. Chaque catégorie est décrite ci-dessous :

Administration : Cette catégorie comprend les frais d'administration d'Élections Nouvelle-Écosse.

Élections : Cette catégorie comprend les coûts d'administration des élections partielles en Nouvelle-Écosse.

Prestation de services : Cette catégorie comprend les coûts de réalisation des projets et des améliorations pour les élections à venir.

Financement des partis et des ACE : Cette catégorie comprend le financement annuel que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse accorde directement aux partis.

Administration	2022	2021
Divers	-	-
Salaires et avantages sociaux	1 916 584	1 924 738
Déplacements	5 102	3 398
Services professionnels et spéciaux	19 743	24 686
Fournitures et services	84 246	74 917
Autre	577 363	555 106
Dépenses imputables à d'autres ministères	-	-
Total	2 603 037	2 582 845

Élections	2022	2021
Salaires et avantages sociaux	5 355 533	103
Déplacements	150 722	-
Dépenses des candidats	3 521 876	148 573
Services professionnels et spéciaux	939 937	16 247
Occupation	1 536 252	-
Autre	1 131 110	3 348
Total	12 635 430	168 271

Prestation de services	2022*	2021
Salaires et avantages sociaux	148 053	563 630
Matériel informatique	12 391	1 291 247
Services professionnels et spéciaux	84 722	153 565
Autre	104 118	846 893
Total	349 284	2 855 335

* Les coûts de 91 001 \$ liés à la préparation de l'EPI pour la COVID-19 sont inclus ci-dessus.

Financement des partis et des ACE	2022	2021
Services professionnels	735 157	714 881
Autre	20 348	8 930
Total	755 506	723 811

3. COVID-19

La pandémie de COVID-19, qui a été déclarée en mars 2020, a eu des conséquences importantes sur toutes les entités en raison des restrictions imposées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales en matière de déplacements et d'activités et pour les quarantaines. Élections Nouvelle-Écosse a organisé l'élection générale provinciale en toute sécurité, dans le respect des protocoles relatifs à la pandémie de COVID-19.

Organigramme d'Élections Nouvelle-Écosse

